



CONFÉRENCE DE PRESSE DU 16 MAI 2023

Natascha Wey, vice-présidente de l'USS

Les femmes travaillent beaucoup. Et souvent, ça n'en vaut pas la peine.

Aujourd'hui, les femmes sont plus indépendantes économiquement qu'il y a 30 ans. Le hic, c'est que l'évolution de la société n'a pas suivi leur intégration sur le marché du travail. Les femmes d'aujourd'hui sont ainsi confrontées à un problème majeur : elles assument la double ou triple charge et malgré leur profession, elles ont au final beaucoup moins sur leur compte en banque que les hommes. C'est ce qui ressort clairement de la nouvelle étude de l'USS sur les salaires des femmes.

Outre que les secteurs à main-d'œuvre majoritairement féminine affichent des salaires structurellement plus bas, il est frappant de constater que l'expérience de vie et professionnelle des femmes est systématiquement sous-valorisée. Il paraît normal aujourd'hui d'exercer une activité professionnelle – même pour les femmes ayant des enfants. En 1980, seule une femme sur quatre avait une activité lucrative alors qu'aujourd'hui, elles sont quatre sur cinq à avoir un emploi. Or à la différence des hommes, leur rémunération ne tient pas compte de leur expérience de vie et professionnelle.

On le voit, d'une part, à la proportion élevée des femmes professionnellement actives ayant une bonne formation (apprentissage) et qui, même après des années d'activité, continuent de gagner moins de 5000 francs. D'autre part, on constate que les années de service et l'âge n'ont que peu d'influence sur les salaires dans les professions « typiquement féminines ». En Suisse, les bas salaires ne sont donc pas un problème spécifique à la jeunesse, c'est essentiellement un problème dû au fait que les femmes en général sont mal payées.

On entend souvent dire que seules les personnes en début de carrière gagnent moins de 5000 francs. L'étude montre que c'est clairement faux : même du personnel qualifié au bénéfice d'une longue expérience professionnelle se trouve dans cette situation, dès lors qu'il s'agit de femmes employées dans des branches majoritairement occupées par des femmes. Une femme sur trois au bénéfice d'un apprentissage et âgée de 26 à 35 ans gagne moins de 5000 francs, et une femme sur quatre dans les tranches d'âge plus élevées.

Les femmes entrant dans la cinquantaine gagnent en moyenne 1072 francs de plus par mois que celles au début de la vingtaine. En comparaison, la progression salariale est beaucoup plus marquée dans les branches « typiquement masculines », où elle atteint 1440 francs. Les écarts de salaire sont particulièrement marqués entre les femmes d'âge moyen – soit celles ayant des obliga-

tions de prise en charge – qui travaillent dans des bastions masculins ou dans des branches majoritairement féminines. Ce n'est pas un hasard. Bien souvent, les employeurs profitent des obligations familiales de leur personnel pour verser des salaires moins élevés.

Il est également frappant de voir que des facteurs comme l'ancienneté ont moins d'impact sur les salaires des femmes, tout particulièrement dans l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, le nettoyage ou encore les soins.

Le 13^e salaire va désormais de soi dans de nombreuses branches d'activité. Huit salarié-e-s sur dix reçoivent un 13^e salaire en décembre. Or, les coiffeuses et les esthéticiennes ne peuvent qu'en rêver et dans certains pans du commerce de détail comme les boutiques de vêtements ou les magasins de chaussures, le 13^e salaire est loin de constituer la norme. Des salaires trop bas aboutissent à l'âge de la retraite à des rentes insuffisantes pour qu'on puisse en vivre. Dans un pays dont le système de prévoyance se compose d'un premier pilier ne couvrant pas les besoins vitaux et d'un deuxième pilier financé par capitalisation et qui avantage structurellement les hauts revenus, on se demande comment les femmes sont censées mener une existence sûre et indépendante à l'âge de la retraite si leurs salaires stagnent et sont structurellement trop bas. Et si, de plus, le 13^e salaire ne va pas de soi et que les « branches féminines » et les professions de soins offrent systématiquement de moins bonnes conditions. Il est bien clair pour nous que seule une 13^e rente AVS peut aider les femmes à améliorer leur revenu à la retraite.

Les femmes n'ont que faire des débats médiatiques sur le travail à temps partiel alimentés par des études douteuses. Elles ont une profession. Elles travaillent beaucoup, et elles travaillent pour de trop bas salaire. Il faut donc agir à plusieurs niveaux :

- Il faut instaurer l'égalité salariale et augmenter les salaires des femmes. Ces points doivent figurer à l'ordre du jour de toutes les négociations entre partenaires sociaux.
- L'accueil des enfants doit être organisé en tant que service public afin de permettre une répartition plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre femmes et hommes.
- Des investissements publics plus élevés dans le service public doivent aussi amener de meilleures conditions de travail dans l'accueil des enfants, la santé et l'action sociale.